

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200087567-20250701-CA20250701_28-DE

IPARRALDEKO
CONSERVATOIRE
KONTSER MAURICE
BATORIOA RAVEL
PAYS
BASQUE

**ANNÉE SCOLAIRE
2025 / 2026**

GUIDE DES TARIFS

DROITS D'INSCRIPTION

ET

LOCATION D'INSTRUMENTS

Les droits d'inscription et frais associés

Les droits d'inscription sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et sont composés ainsi :

- **Frais de dossier de 20 €** : (pour chaque usager inscrit)
A régler pour toute inscription/réinscription et/ou intégration au Conservatoire. Une réinscription administrative entraîne de fait une facture des frais de dossier de 20 €. Ces frais sont facturés une seule fois par élève et couvrent les démarches administratives et pédagogiques nécessaires à l'intégration.
- **Frais de scolarité** :
Ils varient en fonction du niveau d'études, du quotient familial et du lieu de résidence. Pour le calcul des frais de scolarité, le quotient familial et le lieu de résidence retenus seront ceux justifiés au moment de l'inscription. L'adresse figurant sur l'attestation CAF doit être identique à celle du justificatif de domicile.
Le tarif extérieur s'applique à toutes les personnes résidant hors du territoire de la Communauté d'Agglomération Pays basque.

Facturation

>> Généralités

- Le tarif des frais de scolarité est appliqué sur présentation d'un justificatif de domicile et/ou d'une attestation de quotient familial au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur **pendant la période** des inscriptions / réinscriptions. A défaut, le tarif maximum sera appliqué à l'utilisateur sans effet rétroactif en cas de réclamation.
- La réinscription est conditionnée aux paiements des droits d'inscription et/ou de location de l'année précédente.
- **Révisions tarifaires en cours d'année : Tout changement de situation personnelle en cours d'année ne pourra faire l'objet d'une révision de tarif.**
- En cas de niveau différent entre la FM et la pratique instrumentale, il sera convenu de retenir le niveau instrumental pour la facturation. Dans l'éventualité d'une double pratique instrumentale, le niveau retenu sera le plus haut des deux.
- Dans le cadre du double cursus en CE1, la facturation portera sur l'année découverte musique + le tarif double cursus. Au-delà, il sera convenu de retenir le cursus dominant pour la facturation principale à laquelle s'ajoutera le double cursus.
- Dans le cas où l'élève est inscrit dans 2 pratiques instrumentales différentes (cours individuel), il lui sera facturé le tarif du double cursus pour son deuxième instrument.

Modalités de paiement

>> Paiement en 1 seule fois

Le paiement doit se faire, **sous 8 jours**, à réception de la facture, par les différents moyens de règlement ci-dessous :

- Chèque bancaire
- Virement bancaire
- Paiement CB en ligne

Passé ce délai, une relance sera effectuée puis le dossier d'impayé sera transmis au service contentieux de la Direction Générale des Finances Publiques qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

>> Paiement facilité 4 fois

Le paiement s'effectuera par prélèvement automatique en 4 mensualités (*sans frais*) selon l'échéancier suivant :

- **7 novembre 2025** (les 20€ de frais de dossier + 1/4 des frais de scolarité)
- **8 décembre 2025** (1/4 des frais de scolarité)
- **9 janvier 2026** (1/4 des frais de scolarité)
- **9 février 2026** (1/4 des frais de scolarité)

Pour cela le **mandat SEPA complété et signé est à fournir accompagné d'un RIB**, lors de l'inscription.

Cette facilité de paiement est immédiatement suspendue en cas de prélèvements rejetés par la banque et le dossier sera transmis au service contentieux de la Direction Générale des Finances Publiques qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

Pour les familles ayant plusieurs enfants, la première mensualité comprendra autant de frais de dossier que d'enfants inscrits.

A noter : Sauf contre-indication lors de la réinscription, le paiement en 4 fois sera reconduit pour les familles ayant choisi ce mode de règlement l'année précédente.

Si vous changez de compte et/ou de banque, pensez à retourner le nouveau RIB et le Mandat Sepa complété (à télécharger sur notre site internet) à : scolarite@cmdt-ravel.fr

En cas de non-paiement d'une année scolaire, l'élève ne pourra pas se réinscrire l'année suivante.

>> Location d'instruments

La location d'instruments est réservée aux élèves inscrits en cursus instrumental, elle n'est pas destinée aux pratiques amateurs.

Ces droits sont dus dans leur totalité quelle que soit la période effective de location. Les frais de location d'instrument ne sont pas soumis au quotient familial.

Si toutefois, en cours d'année, l'achat d'un instrument intervient, la facture sera due en intégralité.

TARIFS 2025 - 2026 LOCATION INSTRUMENTS (tarif à l'année)	
Location d'instruments Catégorie 1 : Gaita – Silbote - Ttun ttun à peau – Txistu - Xirula	50 €
Location d'instruments Catégorie 2 : Ttun ttun à cordes - Flûte traversière - Hautbois - Clarinette - Basson - Saxophone - Cor - Trompette / Cornet - Trombone – Tuba / Euphonium / Baryton - Violon - Alto - Violoncelle Contrebasse – Guitare - Viole de Gambe - Accordéon - Xylophone - Triki	135 €
Location d'instruments Catégorie 3 : Clavecin	190 €

>> Classes à Horaires Aménagés

Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse, Théâtre et Musiques et danses traditionnelles (CHAM/CHAD/CHAT/CHADMB) inscrits dans les établissements partenaires du conservatoire sont exonérés des droits d'inscription dans ces classes. S'ils suivent un autre cursus au Conservatoire, celui-ci sera facturé selon le cycle suivi et le lieu de résidence de l'élève.

>> Horaires Facilités

Pour les élèves en Classes à Horaires Facilités des lycées René Cassin de Bayonne et André Malraux de Biarritz, le tarif appliqué est celui de la Communauté d'Agglomération Pays basque. Les élèves suivant un 2^{ème} cursus se verront également appliquer le tarif « double cursus ».

TARIFS 2025 - 2026

Les droits d'inscription = Frais de dossier + Frais de scolarité

Frais de dossier	20€	- Somme forfaitaire / élève, quelle que soit la discipline - Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas / Non remboursables
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	- Variables en fonction du cycle, du lieu de résidence et du quotient familial - S'ajoutent aux frais de dossier

TRANCHES TARIFAIRES – CAPB*

	Tranche 1 QF 0<300	Tranche 2 QF 301<600	Tranche 3 QF 601<800	Tranche 4 QF 801<1000	Tranche 5 QF 1001<1200	Tranche 6 QF 1201<1500	Tranche 7 QF 1501 <1800	Tranche 8 QF 1801 <2000	Tranche 9 QF >2001
Initiation Musique et Danse / Ini Théâtre /	58 €	96 €	154 €	212 €	250 €	289 €	327 €	366 €	385 €
Année découverte (musique) / Premiers pas (danse) Cycle 1 & Grands Débutants Chœur en scène	61 €	101 €	162 €	223 €	263 €	304 €	344 €	385 €	405 €
Cycle 2	64 €	106 €	170 €	234 €	276 €	319 €	361 €	404 €	425 €
Cycle 3 - Détermination	67 €	111 €	178 €	245 €	289 €	334 €	378 €	423 €	445 €
Cycle Spécialisé - CPES	92 €	153 €	244 €	336 €	397 €	458 €	519 €	580 €	610 €
Formation complémentaire Post DEM/DEC	113 €	188 €	300 €	413 €	488 €	563 €	638 €	713 €	750 €
Théâtre – Dispositif « Année envol »	57 €	95 €	152 €	209 €	247 €	285 €	323 €	361 €	380 €
Module Zabala – Module Théâtre en basque - Chœur Tutta Voce	15 €	25 €	40 €	55 €	65 €	75 €	85 €	95 €	100 €
Double Cursus** (coût du 2 ^{ème} cursus)	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €
Ateliers Pratique Amateur : tarifs annuels									
Cours individuels musique	68 €	113 €	180 €	248 €	293 €	338 €	383 €	428 €	450 €
Atelier collectif musique (- de 10 personnes)	57 €	95 €	152 €	209 €	247 €	285 €	323 €	361 €	380 €
Atelier collectif (+ de 10 personnes) Musique - Danse – Théâtre - Choeur	45 €	75 €	120 €	165 €	195 €	225 €	255 €	285 €	300 €
1 Atelier supplémentaire	32 €	53 €	84 €	116 €	137 €	158 €	179 €	200 €	210 €

* Communauté d'Agglomération Pays basque (la liste des communes concernées est disponible pages 7 et 8)

** Le double cursus est possible sous réserve de compatibilité des cours et de la validation annuelle des responsables pédagogiques concernés.

Le conservatoire n'a, en aucun cas, l'obligation d'accéder à cette demande.

TARIFS 2025 - 2026

Les droits d'inscription = Frais de dossier + Frais de scolarité

Frais de dossier	20€	- Somme forfaitaire / élève, quelle que soit la discipline - Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas / Non remboursables
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	- Variables en fonction du cycle, du lieu de résidence et du quotient familial - S'ajoutent aux frais de dossier

TRANCHES TARIFAIRES – HORS CAPB*

	Tranche 1 QF 0<300	Tranche 2 QF 301<600	Tranche 3 QF 601<800	Tranche 4 QF 801<1000	Tranche 5 QF 1001<1200	Tranche 6 QF 1201<1500	Tranche 7 QF 1501 <1800	Tranche 8 QF 1801 <2000	Tranche 9 QF >2001
Initiation Musique et Danse / Ini Théâtre	101 €	168 €	268 €	369 €	436 €	503 €	570 €	637 €	670 €
Année découverte (musique) / Premiers pas (danse) / Cycle 1 & Grands Débutants Chœur en scène	107 €	178 €	284 €	391 €	462 €	533 €	604 €	675 €	710 €
Cycle 2	108 €	180 €	288 €	396 €	468 €	540 €	612 €	684 €	720 €
Cycle 3 - Détermination	110 €	183 €	292 €	402 €	475 €	548 €	621 €	694 €	730 €
Cycle Spécialisé - CPES	129 €	215 €	344 €	473 €	559 €	645 €	731 €	817 €	860 €
Formation complémentaire Post DEM/DEC	156 €	260 €	416 €	572 €	676 €	780 €	884 €	988 €	1 040 €
Théâtre – Dispositif « Année envol »	72 €	120 €	192 €	264 €	312 €	360 €	408 €	456 €	480 €
Module Zabala – Module Théâtre en basque - Chœur Tutta Voce	17 €	28 €	44 €	61 €	72 €	83 €	94 €	105 €	110 €
Double Cursus** (coût du 2 ^{ème} cursus)	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €	90 €
Ateliers Pratique Amateur : tarifs annuels									
Cours individuels musique	83 €	138 €	220 €	303 €	358 €	413 €	468 €	523 €	550 €
Atelier collectif musique (- de 10 personnes)	72 €	120 €	192 €	264 €	312 €	360 €	408 €	456 €	480 €
Atelier collectif (+ de 10 personnes) Musique - Danse – Théâtre - Choeur	47 €	78 €	124 €	171 €	202 €	233 €	264 €	295 €	310 €
1 Atelier supplémentaire	44 €	73 €	116 €	160 €	189 €	218 €	247 €	276 €	290 €

**double cursus possible sous réserve de compatibilité des cours et de la validation annuelle des responsables pédagogiques concernés.

Le conservatoire n'a, en aucun cas, l'obligation d'accéder à cette demande.

Démission / Remboursement

- Toute démission en cours d'année scolaire doit impérativement être notifiée par un courrier ou par e-mail au pôle scolarité du Conservatoire scolarite@cmdt-ravel.fr
- Par ailleurs, les cours dispensés au mois de septembre font partie intégrante de l'année scolaire et ne peuvent en aucun cas être considérés comme des cours d'essai.
- En cas de démission en cours d'année, les frais de dossier ainsi que les frais de scolarité restent intégralement dus, sauf exceptions spécifiques détaillées dans ce tableau :

	<u>Annulation d'inscription</u> ou <u>Démission avant le 31 octobre</u> <i>Si l'élève n'a assisté à aucun cours</i>	Démission entre le 1er novembre et le 31 décembre	Démission après le 1er janvier
Frais de dossier	Remboursés dans leur intégralité	Non remboursés	Non remboursés
Frais de scolarité	Remboursés dans leur intégralité	Pas de remboursement Excepté pour cause de déménagement ou maladie sur présentation d'un justificatif (Remboursement des 2/3)	Pas de remboursement

- Une démission signifiée après le 31 octobre (sauf cas particuliers du tableau ci-dessus), n'entraîne en aucun cas l'arrêt des prélèvements automatiques ou l'annulation de la facture.
- Le formulaire de demande de remboursement est téléchargeable sur [notre site](#) et doit être transmis par e-mail à scolarite@cmdt-ravel.fr.

Contacts

Pôle scolarité du Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque
 29 Cours du Comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE
 05.59.31.21.84 – scolarite@cmdt-ravel.fr

LISTE DES COMMUNES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

A

64220 AHAXE ALCIETTE BASCASSAN
64210 AHETZE
64120 AÏCIRITS CAMOU SUHAST
64220 AINCILLE
64130 AINHARP
64220 AINHICE MONGELOS
64250 AINHOA
64470 ALCAY ALCABEHETY SUNHARETTE
64430 ALDUDES
64470 ALOS SIBAS ABENSE
64120 AMENDEUIX ONEIX
64120 AMOROTS SUCCOS
64600 ANGLET
64220 ANHAUX
64270 ARANCOU
64120 ARBERATS SILLEGUE
64210 ARBONNE
64120 ARBOUET SUSSAUTE
64200 ARCANGUES
64120 ARHANSUS
64640 ARMENDARITS
64220 ARNEGUY
64120 AROUE ITHOROTS OLHAIBY
64130 ARRAST LARREBIEU
64120 ARRAUTE CHARRITE
64310 ASCAIN
64220 ASCARAT
64130 AUSSURUCQ
64240 AYHERRE

B

64430 BANCA
64130 BARCUS
64520 BARDOS
64200 BASSUSSARRY
64100 BAYONNE
64120 BEGUIOS
64120 BEHASQUE LAPISTE
64220 BEHORLEGUY
64270 BERGOUEY VIELLENAVE
64130 BERROGAIN LARUNS
64120 BEYRIE SUR JOYEUSE
64200 BIARRITZ
64520 BIDACHE
64780 BIDARRAY
64210 BIDART
64700 BIRIATOU
64240 BONLOC

64340 BOUCAU
64240 BRISCOUS
64120 BUNUS
64220 BUSSUNARITS SARRASQUETTE
64220 BUSTINCE IRIBERRY

C

64250 CAMBO LES BAINS
64520 CAME
64470 CAMOU CIHIGUE
64220 CARO
64130 CHARRITTE DE BAS
64130 CHERAUTE
64500 CIBOURE

D

64120 DOMEZAIN BERRAUTE

E

64250 ESPELETTE
64130 ESPES UNDUREIN
64220 ESTERENÇUBY
64120 ETCHARRY
64470 ETCHEBAR

G

64120 GABAT
64220 GAMARTHE
64130 GARINDEIN
64120 GARRIS
64190 GESTAS
64130 GOTEIN LIBARRENX
64210 GUETHARY
64520 GUICHE

H

64480 HALSOU
64240 HASPARREN
64470 HAUX
64640 HELETTE
64700 HENDAYE
64130 L'HOPITAL SAINT BLAISE
64120 HOSTA

I

64120 IBARROLLE
64130 IDAUX MENDY
64640 IHOLDY

64120 ILHARRE
64780 IRISSARRY
64220 IROULEGUY
64220 ISPOURE
64240 ISTURITS
64250 ITXASSOU

J

64480 JATXOU
64220 JAXU
64120 JUXUE

L

64240 LA BASTIDE CLAIRENCE
64120 LABETS BISCAY
64220 LACARRE
64470 LACARRY ARHAN CHARRITTE DE HAUT
64470 LAGUINGE RESTOUE
64990 LAHONCE
64640 LANTABAT
64120 LARCEVEAU ARROS CIBITS
64560 LARRAU
64480 LARRESSORE
64120 LARRIBAR SORHAPURU
64220 LASSE
64220 LECUMBERRY
64470 LICHANS SUNHAR
64560 LICQ ATHEREY
64120 LOHITZUN OYHERCQ
64250 LOUHOSSOA
64120 LUXE SUMBERRAUTE

M

64240 MACAYE
64120 MASPARRAUTE
64130 MAULEON LICHARRE
64120 MEHARIN
64240 MENDIONDE
64130 MENDITTE
64220 MENDIVE
64130 MONCAYOLLE LARRORY MENDIBIEU
64470 MONTORY
64990 MOUGUERRE
64130 MUSCULDY

O

64130 ORDIARP
64120 OREGUE

64120 ORSANGOU
64470 OSSAS SUHARE
64390 OSSERAIN-RIVAREYTE
64780 OSSES
64120 OSTABAT ASME

P

64120 PAGOLLE

R

64130 ROQUIAGUE

S

64560 SAINTE ENGRACE
64640 SAINT ESTEBEN
64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY
64500 SAINT JEAN DE LUZ
64220 SAINT JEAN LE VIEUX
64220 SAINT JEAN PIED DE PORT
64120 SAINT JUST IBARRE
64640 SAINT MARTIN D'ARBEROUE
64780 SAINT MARTIN D'ARROSSA
64220 SAINT MICHEL
64120 SAINT PALAIS
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE
64520 SAMES
64310 SARE
64470 SAUGUIS SAINT-ETIENNE
64250 SOURAIDE
64780 SUHESCUN

T

64470 TARDETS SORHOLUS
64470 TROIS VILLES

U

64220 UHART CIZE
64120 UHART MIXE
64990 URCUIT
64430 UREPEL
64122 URRUGNE
64240 URT
64480 USTARITZ

V

64990 VILLEFRANQUE
64130 VIODOS ABENSE DE BAS